



LE FONDS DÉFI DE LA SADC POUR SOUTENIR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES FEMMES ENTREPRENEURS

Questions Fréquemment Posées et Réponses

- Question: Les ONG régionales sont-elles autorisées à postuler ?

Réponse: **Oui, les ONG régionales peuvent poser leur candidature.**
- Question: Les entreprises à but lucratif détenues par des femmes qui soutiennent les femmes entrepreneurs peuvent-elles poser leur candidature ?

Réponse: **Seules les organisations à but non lucratif peuvent postuler.**
- Question: Quel montant dois-je inclure dans le budget ?

Réponse: **Le budget total est basé sur le coût total du projet et le montant maximal de la subvention par projet est de 20 000,00 EUR (vingt mille euros seulement).**
- Question: Quelle est la subvention minimale et maximale à laquelle un demandeur peut prétendre ?

Réponse: **Il n'y a pas de montant minimum de subvention stipulé et la valeur maximale par subvention est de 20 000 euros.**
- Question: Une organisation peut-elle demander plus d'une subvention pour différents projets ?

Réponse: **Non, un demandeur ne peut recevoir qu'une seule subvention.**
- Question: Pouvez-vous demander une subvention si vous n'êtes pas une "organisation à but non lucratif" ?

Réponse: **Non, le Fonds Défi ne s'adresse qu'aux organisations à but non lucratif (OBNL).**
- Question: Comment préparer le budget si nous n'avons pas de modèle de budget ?

Réponse: **Veillez fournir votre propre cadre budgétaire basé sur les orientations fournies dans la description et les termes sur l'utilisation des fonds. Il n'est pas nécessaire qu'il soit détaillé, car il est indicatif. Veillez fournir le montant total des fonds demandés et indiquer la devise utilisée.**
- Question: Quelles activités doivent être incluses dans le modèle de budget ou quelles activités sont considérées comme éligibles ?



Réponse: **Veillez vous référer à la description et aux termes trouvés sur le site web de la SADC pour une indication des activités qui peuvent être soutenues. Vous avez la possibilité d'aller au-delà des activités indiquées, si ces activités renforcent l'autonomie des femmes entrepreneurs travaillant dans les sept chaînes de valeur régionales de la SADC indiquées dans le questionnaire.**

9. Question: Un candidat peut-il prévoir un budget pour le développement de l'infrastructure liée au renforcement des capacités ?

Réponse: **Non, la subvention ne peut pas être utilisée pour le développement des infrastructures.**

10. Question: L'éligibilité est-elle prise en compte si le certificat d'enregistrement date de moins de deux ans alors que le demandeur peut prouver qu'il a commencé à travailler sur le renforcement des capacités des femmes entrepreneurs il y a plus de deux ans ?

Réponse: **Non, tant le certificat d'enregistrement que les opérations de l'organisation doivent avoir au moins deux ans. Veuillez fournir les documents nécessaires comme preuve.**

11. Question: Si la législation nationale exige que les OBNL soient enregistrés au registre de la société, où il n'y a pas de "numéro d'identification fiscale", le demandeur est-il automatiquement disqualifié ?

Réponse: **Si vous êtes enregistré en tant qu'OBNL dans un État membre de la SADC qui vous exempte de taxes, vous devrez fournir la preuve de cette exemption dans votre demande.**

12. Question: Un demandeur peut-il ajouter des coûts pour le temps du personnel consacré au projet ?

Réponse: **Les frais de personnel (par exemple, les subventions salariales) directement liés à la mise en œuvre du projet subventionné peuvent être financés si le besoin s'en fait sentir.**

13. Question: Y a-t-il une période spécifique dans laquelle les activités du projet doivent être mises en œuvre ?

Réponse: **Oui, jusqu'à un maximum de 12 mois.**
